



RÉGIE ANC
FÉDÉRATION
Eaux PUISAYE Forterre

Depuis le 1^{er} janvier 2011, la loi de Grenelle impose le diagnostic du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) dans le dossier de diagnostic immobilier.

Ce contrôle doit être daté de moins de 3 ans.

Au-delà, un nouveau contrôle est nécessaire. Pour l'effectuer, adressez-nous le formulaire « Demande de vérification d'assainissement non collectif dans le cadre d'une transaction immobilière » complété par voie postale ou par mail à :

spanc@repf.fr

Dans la semaine qui suit la réception de ce document, nous vous proposerons un rendez-vous.

Nous attirons votre attention sur le fait de cette prestation est très demandée. Aussi, nous vous encourageons à déposer votre dossier complet dans les meilleurs délais, afin de ne pas pénaliser votre vente.

Pièces à joindre à la présente demande :

L'instruction de votre demande par la Régie ANC se fera uniquement à réception de l'ensemble des pièces demandées. Éléments à joindre à cette demande :

- L'extrait cadastral disponible sur cadastre.gouv.fr (lire ci-dessous) ;
- Le mandat si nécessaire fourni en pièce jointe.

Vous pouvez obtenir un extrait cadastral en vous connectant sur le site **www.cadastre.gouv.fr/scpc/accueil.do**.

Vous pouvez effectuer une recherche soit par adresse soit par références cadastrales. À l'issue de votre recherche, vous pourrez éditer un plan au format pdf et nous le transmettre.

Mandat - Facturation :

Le mandat joint à ce document vous permettra de désigner la personne pouvant vous représenter lors des visites sur place ou recevoir par mail un exemplaire du rapport de visite établi par le SPANC à l'issue du contrôle.

Important : Le mandat doit être impérativement complété dès lors que le demandeur n'est pas le propriétaire.

Les demandes de vérification d'assainissement non collectif donnent lieu à une facturation de la prestation au tarif en vigueur au moment de l'intervention soit à partir du 1^{er} janvier 2024 d'un montant de 310€ HT soit 341€ TTC (T.V.A à 10 %). Par défaut l'adresse du propriétaire sera retenue comme adresse de la facturation. Si vous souhaitez que la facture soit adressée à une autre personne, vous pourrez le préciser dans le paragraphe Facturation.

Pour plus d'information, vous pouvez consulter le site de la Fédération Eaux Puisaye Forterre sur l'onglet Régie Assainissement Non Collectif en bas de la page d'accueil.

www.eaux-puisaye-forterre.fr/regie-anc/



Coordonnées du SPANC Régie ANC Puisaye Forterre
115 Av. du Général de Gaulle 89130 TOUCY
03 86 44 80 10 spanc@repf.fr
Ouvert du lundi au vendredi de 9 à 12h & de 14 à 17h
www.eaux-puisaye-forterre.fr

N° de Siret 200 071 330 00027 Code APE 8412 Z - 20210519_DEDIAG_v10

Conformément aux obligations du RGPD, les données personnelles que vous communiquez ne seront utilisées que dans le cadre du service entre vous et la Régie ANC Puisaye Forterre.
Conformément aux lois « Informatique & liberté » et « RGPD », vous pouvez exercer ces droits d'accès aux données de rectification ou d'opposition en nous contactant.